



## Sanctions en Apprentissage

Par **picsou**, le **11/09/2012** à **08:53**

Bonjour à tous

Je suis en 2ème année d'apprentissage (BP Menuiserie) et mon employeur me harcèle presque tous les jours sur la qualité de mon travail.

Durant toute la 1ère année, tout allait bien et depuis le mois de juillet, que des reproches. Il faut savoir qu'il m'envoie fréquemment seul sur chantier, ou, le reste du temps, accompagné d'un ouvrier de l'entreprise. Jamais mon maître d'apprentissage (Patron de l'entreprise) ne m'accompagne.

D'autre part, il est très fréquent qu'il me fait faire des travaux qui n'ont rien à voir avec la menuiserie (Peinture, Placo, Toiture, Portail, Béton etc ...). En fait, mon travail de menuiserie dans cette entreprise ne représente plus que 50% des travaux exécutés.

Mon patron (Maître d'apprentissage) me signale qu'étant détenteur d'un CAP menuiserie, je suis susceptible de travailler sans défaut.

Ma question :

Peut-il me reprocher sans arrêt des erreurs sur des travaux qui ne sont pas de mon ressort d'apprenti menuisier (peinture etc ...) et quels sont vos propositions.

En temps qu'apprenti, je suis là pour apprendre et non pas pour travailler comme un ouvrier qualifié autonome.

J'indique que mon contrat se termine en juin 2013, et que je vois mal rechercher une autre entreprise à 9 mois de l'échéance.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **09:27**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait que vous essayez de trouver une médiation et que vous pourriez déjà essayer d'en parler à votre CFA...

Par **picsou**, le **11/09/2012** à **09:44**

C'est fait, et normalement le responsable de formation devrait prendre un RDV avec mon employeur.

J'ai prévenu mon employeur, mais celui-ci s'en moque complètement.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **11:46**

Je pense que vous auriez pu attendre que le responsable de formation prenne rendez-vous sans en parler à l'employeur mais vous verrez bien si l'employeur arrive à s'en moquer complètement même par la suite...